

## BORDEREAU D'ENVOI

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNE D'EYGALIERES

Service administratif

Laurent THERME, Directeur Général des Services

06.83.14.50.01 / [laurent.therme@mairieeygalieres.fr](mailto:laurent.therme@mairieeygalieres.fr)

à

Madame la Sous-Préfète d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	Délibération N° 60-2022	30/08/2022

Fait à Eygalières, le 06/09/2022.



Le Maire,  
Aline PELISSIER

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



**DEPARTEMENT DES  
BOUCHES DU RHÔNE  
COMMUNE D'EYGALIERES**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 17  
REPRESENTES : 2  
VOTANTS : 19  
VOTES POUR : 19  
VOTES CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 60-2022 (arrivée de Monsieur Jean MAZZA)**

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION**

L'an deux mille vingt-deux le 30 août, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalières, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Aline PELISSIER, Maire.

Valentin MARCELLIN élu secrétaire.

**Date de convocation** du Conseil Municipal : le 23/08/2022.

**Etaient présents :** ASTOLFI Solenne, BLANC Michel, BALLAY Gilles, BRAILLE Corinne, De TURCKHEIM Amaury, DUMOULIN Mathilde, GAUTIER Robert, LUCCINI Ludovic, MARCELLIN Valentin, MORICELLY Benjamin, PANCIERA Patricia, PELISSIER Aline, RICARD Monique, UFFREN Marie-Christine, WALLERAND Christel, WIBAUX Bernard.

**Etaient absents excusés :** Roland GRIMAUD donne pouvoir à Robert GAUTIER  
Marie-Pierre PELISSIER donne pouvoir à Benjamin MORICELLY

Madame le maire indique aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il s'avère nécessaire de renforcer les équipes affectées aux activités suivantes : école – accueil de loisirs – accueil périscolaire – cantine.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Territorial d'Animation (catégorie C) à temps complet du 1<sup>er</sup> octobre 2022,
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des emplois et effectifs,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**Le Maire,**

**Aline PELISSIER.**